

Organisation Nationale pour  
l'Enfant, la Femme et la Famille



**ONEF**



Colloque sur la Sensibilisation des Etats et information des  
populations sur l'importance de l'état civil  
15 juin 2018 - Métropole de Lyon.

## **COMMUNICATION**

Thème :

**Initiatives de l'ONEF pour faciliter et contrôler les  
déclarations des naissances en Cote d'Ivoire**

Présentée par: Rachel GOGOUA, Côte d'Ivoire

# I- RAPPEL DU CONTEXTE IVOIRIEN

- ❑ Nombre de femmes et d'enfants sans identité juridique reste élevé :
- ✓ Selon l' Enquête Démographique et de Sante (EDSCI-III) 2011-2012, la population non déclarée est estimée à 3.926.034 avec 49,5% d'hommes et 50,5% de femmes.
- ✓ Selon ce même rapport, 35% des enfants de moins de 5 ans et 24% des enfants de 0-17 ans n'existent pas légalement, faute d'avoir été enregistrés à l'état civil.
- ✓ 2 naissances sur 3 sont déclarées.

Toutefois,

- ✓ Contexte international et national favorable
- ✓ Volonté politique existe
- ✓ Acteurs étatiques et OSC mobilisés

## II- RAPPEL DES ACTIONS DE L'ONEF EN FAVEUR DE L'ETAT CIVIL

### 1. Actions opérationnelles

- Mobilisation communautaire en faveur de la déclaration des naissances;
- Appui aux familles pour l'obtention de jugements supplétifs;
- Mise en place d'un système expérimental de numérisation des services d'état civil (en voie de réalisation) .

## II- RAPPEL DES ACTIONS DE L'ONEF EN FAVEUR DE L'ETAT CIVIL

### 2. Actions stratégiques

- Plaidoyer auprès du Gouvernement pour une réforme du système national d'état civil;
- Plaidoyer auprès de la Banque Mondiale lors d'une visite de la 1ere Vice-présidente de la Banque à l'ONEF le 29 mars 2018. Nous lui avons présenté la situation de l'état civil ivoirien et les facteurs de blocage qui plombent le taux de déclaration des naissances et de tous les autres faits d'état civil ainsi que nos propositions de solutions.
- La Vice-présidente a bien voulu porter le dossier au Gouvernement.

## II- RAPPEL DES ACTIONS DE L'ONEF EN FAVEUR DE L'ETAT CIVIL

- ❑ Le premier volet de notre plaidoyer concernait la modernisation de l'état civil, avec en point de mire le rapprochement des services de l'état civil des populations. Cela prend en compte l'érection de tous les villages (plus de 8 400), les centres de santé ainsi que les centres sociaux en centres d'état civil secondaires, que nous appelons les nouvelles portes d'entrée;
- ❑ Le plaidoyer a aussi visé la numérisation des données d'état civil et l'interconnexion de ces services entre eux et avec le bureau du Procureur de la République chargé du contrôle des services et actes d'état civil;

## II- RAPPEL DES ACTIONS DE L'ONEF EN FAVEUR DE L'ETAT CIVIL

- ❑ Le deuxième volet du plaidoyer a consisté à demander au Gouvernement d'accorder une période de grâce afin que toutes les populations puissent se faire enregistrer, sans aucun frais, en ce qui concerne les jugements supplétifs dont les frais sont énormes soit 15000 F soit 23 euros pour les enfants et 30.000 F soit 46 euros pour les adultes;
- ❑ certaines familles vivent avec moins d'un euro par jour.

### III- LES AVANCEES OBTENUES PAR LE PLAIDOYER

- ❑ A la suite des plaidoyers, des décisions fortes ont été prises par le Gouvernement. En effet, un peu plus de deux semaines après la rencontre BM-Gouvernement, ce dernier a adopté en Conseil des Ministres du 11 avril 2018 deux projets de loi :
- ✓ Un projet de loi visant la modernisation de l'état civil, le rapprochement des services de l'état civil des populations par la transformation de tous les villages et centres de santé en centres d'état civil secondaires, ainsi que la numérisation des données d'état civil.
- ✓ L'autre projet de loi vise à accorder un an pour l'enregistrement de tous les faits d'état civil jamais enregistrés et ce, sans frais.

## IV- PORTEE DES PROPOSITIONS DE REFORMES

- ❑ C'est une réelle chance qui sera donnée à tous les ivoiriens et à toutes les ivoiriennes de disposer d'un jugement supplétif et aux enfants à naître d'être facilement déclaré à l'état civil.
- ❑ Ces reformes vont permettre de relever sensiblement le taux de déclaration.
- ❑ Ce nouveau dispositif fera de l'état civil un véritable outil de développement.



## IV- PORTEE DES PROPOSITIONS DE REFORMES

- ❑ Les sanctions qui sont prévues à l'encontre des agents et populations fraudeurs seront un gage de fiabilisation et de sécurisation de l'état civil, si elles sont rigoureusement appliquées.
- ❑ Nous espérons que cette importante réforme sans précédent dans notre pays sera conduite jusqu'à son terme et nous encourageons le Gouvernement dans ce sens.

# CONCLUSION

Aujourd'hui pour nous, c'est un cri de victoire qui démontre que nous n'avons pas travaillé des décennies en vain. Nous nous réjouissons.

Il est noté une volonté du Gouvernement à faire avancer les choses.

Si les deux projets de lois évoqués plus haut sont adoptés au Parlement, en tenant compte des facteurs de blocages connus, le système de l'état civil connaîtra une grande amélioration et la déclaration des naissances s'en trouvera facilitée.

C'est pourquoi, nous encourageons le Gouvernement ivoirien à aller jusqu'au bout du processus.

Nous acteurs de la société civile sommes disponibles à accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre de ses actions.

Nous avons proposé plutôt de recruter 8576 agents pourquoi n'utiliserons pas les chefs de village qui disposent aujourd'hui d'une Institution dénommée la Chambre des Rois et Chefs de village qui dispose des moyens et dont les membres des auxiliaires de l'Administration.

Car ,c'est seulement ensemble que nous y parviendrons.

ENSEMBLE POUR UN MONDE  
SANS FANTOME AVEC DES  
PERSONNES QUI COMPTENT  
MERCI POUR VOTRE  
AIMABLE ATTENTION